

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

926^{ème} RÉUNION

19 MAI 2020

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 926^{ème} réunion tenue le 19 mai 2020, sur la mise à jour sur les progrès accomplis dans la lutte contre la nouvelle maladie de Coronavirus (COVID-19) et son impact en Afrique,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Notant l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent du Royaume du Lesotho auprès de l'UA et le Président du CPS pour le mois de mai 2020, S.E. Ambassadeur Professeur Mafa Sejanamane, ainsi que les présentations faites par le Directeur adjoint des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa-CDC), Dr Ahmed Ogwel Ouma et le Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et chef de l'UNOAU, Madame Hanna S. Tetteh;

Conscient du fait que la pandémie de COVID-19 est une crise sans précédent qui affecte le monde entier, avec des conséquences politiques, économiques, sociales et sécuritaires de grande ampleur en Afrique et dans le reste du monde;

Rappelant ses décisions antérieures sur la lutte contre le COVID-19, en particulier le communiqué de presse [PSC/PR/BR.(CMX)] adopté lors de la 910^{ème} réunion tenue le 13 février 2020; le communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXV)] adopté lors de sa 915^{ème} réunion tenue le 9 mars 2020; le communiqué [PSC/PR/COMM.(CMXVIII)], adopté lors de la 910^{ème} réunion tenue le 14 avril 2020; le communiqué PSC/PR/COMM. (CMXXII), adopté lors de sa 922^{ème} réunion tenue le 6 mai 2020; et le communiqué PSC/PR/COMM.(CMXXIV), adopté lors de sa 924^{ème} réunion tenue le 12 mai 2020;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Félicite** tous les États membres pour la solidarité, la collaboration et le leadership africains depuis l'apparition de la pandémie, y compris l'élaboration de la stratégie continentale conjointe africaine pour la pandémie de COVID-19, la création du Fonds de l'Union africaine de réponse au COVID-19 et son Conseil d'administration, la formation de comités ministériels, comprenant des parties prenantes clés, tels que les acteurs régionaux; et les **encourage** à maintenir leur détermination à lutter contre la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à atténuer son impact socio-économique dans leurs pays;

2. **Félicite également** les Africa-CDC et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que le secteur privé et toutes les organisations philanthropiques qui apportent une contribution inestimable à la lutte contre la pandémie de COVID-19; **félicite en particulier** les personnels de la santé d'avoir sacrifié leur vie pour lutter contre la pandémie et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce que la pandémie soit complètement éradiquée du continent;

3. **Se félicite** de l'inauguration du laboratoire de diagnostic de COVID-19 de l'UA, dans son centre panafricain de vaccins vétérinaires (AU-PANVAC), à Debre-Zeit, en Éthiopie, qui est vise à tester la qualité des équipements anti-COVID-19 et pour conduire des recherches menant à la mise au point d'un vaccin contre le COVID-19; et à cet égard, **appelle** les États membres à apporter tout le soutien nécessaire au laboratoire;

4. **Exprime sa gratitude** au soutien de la communauté internationale et des entités philanthropiques; **exprime**, une fois encore, **sa gratitude** à la Fondation Jack Ma et à la Fondation Alibaba pour la livraison du troisième lot de dons d'équipements et de fournitures médicaux pour la lutte contre la pandémie de COVID-19; et, dans ce contexte, **se félicite** des dispositions prises par les Africa-CDC pour la distribution des équipements aux États membres, ainsi que des dispositions pour la création d'une plate-forme unique d'acquisition de matériels et d'équipements anti-COVID-19 pour les États membres, en vue d'assurer le contrôle de la qualité;

5. **Note avec préoccupation** l'augmentation rapide du nombre de cas de COVID-19 sur le continent et **appelle** tous les États membres à renforcer davantage la capacité de leurs infrastructures nationales de soins de santé, ainsi qu'à leur fournir toutes les ressources nécessaires à la lutte efficace contre la pandémie, y compris les équipements de protection individuelle, et à allouer davantage de ressources et d'équipements médicaux nécessaires en vue d'améliorer les services à leurs citoyens; le Conseil **encourage** les États membres à étendre les exercices de test sur l'ensemble de leur territoire, afin de vaincre la pandémie;

6. **Salue** les efforts déployés par les opérations de soutien à la paix (OSP) en vue de lutter contre la pandémie de COVID-19, tout en s'acquittant de leurs mandats et en travaillant en étroite collaboration avec les autorités compétentes des pays hôtes; et dans ce contexte, **exhorte** les pays hôtes à apporter tout le soutien nécessaire aux OSP et à les inclure également dans tous les services de santé dispensés dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19;

7. **Souligne la nécessité** pour les États membres de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter efficacement contre la pandémie de COVID-19, y compris la fermeture de leurs frontières terrestres, la suspension des vols internationaux et l'interdiction des rassemblements publics, ainsi que l'imposition de confinements et de couvre-feux à l'échelle nationale tout en respectant et en protégeant les droits de l'homme. Dans le même contexte, le Conseil **appelle** les États membres à faciliter l'acheminement des fournitures pour la lutte contre la pandémie, entre autres, en ouvrant leurs espaces aériens, en assurant les droits d'atterrissage et en permettant aux ports d'entrée d'accélérer le processus de dédouanement des expéditions pour la lutte contre la pandémie, la libre circulation et la protection des personnels de santé, ainsi que la garantie de l'accès humanitaire aux populations dans le besoin;

8. **Encourage** les États membres à continuer de sensibiliser le public à la pandémie de COVID-19 et à encourager leurs populations à se fier aux informations officielles diffusées par les autorités sanitaires nationales, les Africa-CDC et l'OMS sur toutes les questions relatives à la pandémie de COVID-19;
9. **Souligne l'importance** pour les États membres d'atténuer les conséquences imprévues des confinements sur la population, y compris le risque potentiel de troubles civils, et, à cet égard, **demande** aux Africa-CDC d'accélérer la finalisation des lignes directrices de l'UA pour la révision des confinements;
10. **Souligne la nécessité** de protéger les groupes marginalisés et dans des situations vulnérables, tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées, en tenant compte de leurs vulnérabilités particulières et de la nécessité d'adapter les mesures de réponse au COVID-19 en conséquence. Le Conseil **souligne également l'importance** d'assurer la protection des femmes et des enfants, en particulier des jeunes filles, pendant les périodes de confinement, car elles risquent de devenir des victimes d'une augmentation des cas de violence et d'abus domestiques, ainsi que d'exploitation sexuelle et de pratiques nuisibles;
11. **Encourage** les États membres qui prévoient de tenir leurs élections au cours de cette période à examiner de près l'impact de COVID-19 et à assurer que les élections se déroulent de manière libre, juste et crédible, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher que les bureaux de vote deviennent des centres de propagation de la pandémie de COVID-19 et pour garantir la santé des populations pendant la période électorale; et **souligne** l'importance pour les États membres d'assurer que toute décision concernant la tenue ou le report d'élections soit toujours prise de manière consultative, inclusive et transparente;
12. **Demande, une fois encore,** aux Africa-CDC de continuer de soumettre des communications régulières au Conseil sur les progrès, les tendances et les défis dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 sur le continent; et
13. **Décide** de rester activement saisi de la question.